

## 1. DÉROULEMENT DES OPÉRATIONS

Parution des résultats de l'affectation : vendredi 30 juin 2026, après-midi.

Les lycées d'origine préviennent les élèves.

Le lycée international Jean Perrin ne préviendra que les élèves actuellement inscrits au lycée en 2<sup>de</sup> et qui ont fait une demande de changement d'établissement ou plusieurs vœux.

### Inscription :

<p>Élèves déjà inscrits au lycée international Jean Perrin en 2025-2026</p> <p><b>Déposer le dossier d'inscription complet le <u>8 juin 2026</u> à la vie scolaire, au moment de la restitution des manuels.</b></p> <p>Le dossier d'inscription sera remis à l'élève à l'issue du conseil de classe.</p>	<p>Élèves inscrits dans un autre établissement scolaire que le lycée international Jean Perrin en 2025-2026</p> <p><b>Inscription sur place avant le <u>mercredi 1<sup>er</sup> juillet et le vendredi 3 juillet 2026 de 8h30 à 12h30</u> (sous peine de perdre l'affectation)</b></p> <p><b>Formalités sur place, lors de l'inscription :</b></p> <p>Vous devrez faire valider votre Pass'Région Jeunes auprès du service Vie scolaire</p>
<p><b>PIÈCES À FOURNIR</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ fiche de renseignements complétée</li><li>✓ fiche d'urgence infirmerie</li><li>✓ fiche intendance</li><li>✓ document « Droit à l'image et enregistrement sonore »</li><li>✓ photocopie recto-verso de la carte d'identité ou du passeport</li><li>✓ les trois fiches « internat » A-B-C et 1 photo d'identité <b>uniquement pour les élèves qui ont été acceptés en internat</b></li></ul>	

*Pour les élèves qui viennent d'une autre académie seulement :*

Vous devez impérativement faire des démarches pour commander votre Pass'ré<sup>g</sup>ion Jeunes, en même temps que la téléinscription, sur INTERNET : [PASS'Ré<sup>g</sup>ion jeunes | Région Auvergne-Rhône-Alpes](#)

*Demander la livraison dans l'établissement*

*Attention une photo d'identité sera demandée sous forme numérique.*

## 2. INFORMATIONS POUR TOUS

a) LE PASS' RÉGION JEUNES est indispensable pour entrer dans l'établissement par les tourniquets sécurisés, pour accéder à la demi-pension et obtenir les manuels scolaires.  
Les manuels seront fournis par la Région Auvergne Rhône Alpes à la rentrée sur présentation du Pass.

### b) TRANSPORTS SCOLAIRES

Informations sur Internet :                    [www.sncf.com/fr](http://www.sncf.com/fr) - [www.tcl.fr](http://www.tcl.fr) - [www.carsdurhone.fr](http://www.carsdurhone.fr)

Pour les élèves internes : une participation aux frais de transports hebdomadaires est versée aux familles par certains conseils départementaux (*renseignements sur le site Internet du Conseil Départemental de votre domicile, rubrique « transports scolaires »*).

### c) ATTENTION!

L'inscription ne devient **EFFECTIVE** que si le dossier est **COMPLET** après vérification. Nous vous signalons notamment qu'une adresse mail LISIBLE est **OBLIGATOIRE (élève et parents)** : le lycée communique **très régulièrement toutes ses informations** via les adresses mail fournies.

### d) RÉUNION POUR LES PARENTS

- avec la PEEP :                    *courant septembre ; information précisée ultérieurement*  
- avec la FCPE :                    *courant septembre ; information précisée ultérieurement*

Le Proviseur,  
Nicolas Bourgeois